



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 20 Votants : 23	Séance du 26 mai 2025
Date de la convocation : 20 mai 2025	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET,
Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN,
M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI,
M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE,
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE,
Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Francis MÉNARD à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Damien GUINEHEUX à M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250501

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission de la culture du 14 mai 2025

Madame LEVILLAIN donne lecture du compte rendu qui fait notamment état des points suivants :

Les « Beaux Jours » et la fête de la musique

La cinquième édition de la manifestation culturelle « Les Beaux Jours » aura lieu les vendredis 6, 13 et 27 juin. Elle a pour objectif de proposer un temps fort culturel juste avant l'été, auquel s'ajoute la fête de la musique le 21 juin. La programmation a été présentée lors d'une précédente commission, et la communication est diffusée auprès des publics.

La commission étudie le programme d'animations annexes et de convivialité.

Pour le 6 juin à la place des Drakkars, autour du spectacle League and Legend, la médiathèque proposera un espace hors les murs avec livres, jeux, activités créatives. La buvette sera tenue par l'APE des Drakkars.

Le 13 juin, après Friterie mon amie dans la Vallée, il n'y a pas d'association volontaire pour tenir la buvette. Aussi, un food truck avec une offre de restauration différente des autres dates sera proposé.

Un espace jeu sera mis en place à l'issue du spectacle, animé par les p'tits joueurs autour de jeux de sociétés, ainsi que par un animateur pour des jeux surdimensionnés.

Il est à noter que le spectacle s'adresse plutôt aux adultes, et jeunes à partir de 8-10 ans. Les plus petits pourront néanmoins être accueillis.

Pour le cinéma en plein air, des animations maquillage, créatifs et jonglerie seront proposées. Nous sommes toujours dans l'attente de la disponibilité d'une fanfare (café-calva caennexion). La restauration sera assurée par deux food trucks. Le Local Jeunes proposera du pop-corn.

La fête de la musique aura lieu le samedi 21 juin, et il est souligné l'engouement des groupes d'artistes à venir participer, et l'implication très positive de la Brasserie, de la Pizzeria et du bar de la Place autour de cette manifestation. Une compagnie déambulatoire jeune public, les p'tites goules, proposera à 17h un spectacle mêlant chant et maquillage. A partir de 19 h 30, 3 à 4 groupes amateurs, avec des styles musicaux variés, se produiront sur la place du Commerce. La circulation sera fermée dès 16 h rue de l'Eglise, afin de sécuriser la transition entre la fête de la musique des enfants et celle des plus grands.

Saison culturelle 2025-2026

Dans la continuité du travail entamé lors de la dernière commission autour de la programmation annuelle « Cormelles Culturelle » 2025-2026, différents projets sont étudiés.

Il est proposé de programmer un temps de rentrée culturelle et d'inauguration de la fresque avec Amélie Asturias un vendredi en fin de journée sur la première quinzaine de septembre.

La bibliothèque départementale du Calvados nous propose de participer à la manifestation « Imaginons demain ». Il est proposé le programme prévisionnel suivant à la médiathèque de Cormelles le Royal :

- Atelier Parents-Enfants « Faire ensemble » en septembre avec l'artiste Sarah Lévêque

Puis du 14 au 22 novembre

- Exposition de Sarah Lévêque
- Rencontre avec Corinne Morel Darleux, autrice (public adulte)
- Spectacle « Manifeste de poésie musicale scientifique en faveur des oiseaux »
- Table ronde avec journaliste Grand Format et diffusion d'un film court Low Tech

Cette manifestation départementale vient remplacer un an sur deux la manifestation « Ma Parole ».

La DRAC soutient le Pavillon (structure culturelle dédiée à l'architecture, l'urbanisme et le paysage) à hauteur de 4 200 € pour un projet développé sur le territoire de Cormelles le Royal, intitulé « Vue sur ». Ce projet permettra aux jeunes de l'accueil de loisirs et du Local Jeunes de créer des sculptures qui serviront de cadres ou fenêtres pour observer autrement l'espace. Un temps de formation des animateurs sera programmé. Des ateliers d'expérimentation, d'imagination et de création seront mis en place sur les vacances de février et avril 2026. Une restitution publique sera proposée en avril.

Plusieurs ateliers de pratiques artistiques seront proposés la saison prochaine :

- Un stage de danse parents-enfants, dans le cadre du projet Etre Parents Ensemble à Cormelles le Royal, avec la chorégraphe et ostéopathe Marie Papon, projet « Corps en jeu ». Ces ateliers auront lieu sur 3 samedis (dates à définir)
- Des ateliers de céramique, avec l'artiste et artisanne d'art Emma Bürcke. Plusieurs ateliers seront proposés au premier trimestre, sur des créneaux différents pour permettre de toucher différents publics (familles, personnes isolées, adultes, enfants, seniors...).

Plusieurs pistes sont évoquées pour l'exposition en plein air de 2026 : nous sommes en attente du retour de la possibilité d'exposition d'œuvres artistiques autour des paysages du Cotentin ; la piste de l'exposition du Syvedac autour du développement durable sera explorée ; un souhait est émis pour 2026 ou 2027 de travailler à nouveau avec le club photo-vidéo, qui est volontaire pour des collaborations, afin de créer une exposition valorisant les activités culturelles sur la Commune (photos des beaux jours, de spectacles, etc.).

Un travail avec l'Espace Cormellien est envisagé pour aller vers les personnes qui ne pourraient plus se déplacer. Une réflexion est lancée autour d'un format de « concerts » à domicile en direction des personnes âgées, qui permettrait aussi de lutter contre l'isolement.

En 2026, les Beaux Jours auront lieu les vendredis 5, 12 et 26 juin. La fête de la musique aura lieu le dimanche 21 juin.

Questions diverses

Exposition JIDAU dans l'espace public.

Différentes photos d'œuvres de JIDAU sont installées dans l'Espace Public, donnant à voir la grande diversité du travail de cet artiste cormellois. Elle est présente en différents lieux de la ville : 2 ronds-points, place du Commerce, place des Drakkars, Accueil de Loisirs. Une réflexion est menée pour mieux renseigner les habitants sur la nature de ces œuvres. Un petit panneau pourrait être installé auprès de chaque espace d'exposition, présentant l'artiste. Ce panneau devrait être esthétique, pour ne pas dénaturer l'installation, et donc être réalisé sur Dibond. Une étude sera réalisée sur ce point.

Invitations

Les élus et services culturels sont conviés :

- A la présentation de saison de la Comédie de Caen, le 5 juin à 18h30 au Théâtre d'Hérouville. Véronique Levillain s'y rendra
- Au groupe de travail « Coopération culturelle » de Caen la Mer, le 11 juin à 17h au Théâtre du Champ Exquis à Blainville sur Orne. Véronique Levillain et Pauline Ritzenthaler s'y rendront.

Delib20250502

OBJET : Saison culturelle 2025-2026 : sacré Guillaume

La programmation du spectacle « Sacré Guillaume » sur la place des Drakkars le 4 octobre s'inscrit dans la série d'évènements autour du millénaire de la ville de Caen. Le GIP millénaire peut soutenir la manifestation à hauteur de 1 000 €. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le GIP Millénaire ainsi que la charte projet écoresponsable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le GIP Millénaire ainsi que la charte projet écoresponsable, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

Delib20250503

OBJET : Prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées, pour l'année scolaire 2025/2026. Cette prise en charge s'applique uniquement sur l'atelier d'éveil artistique, mais elle s'applique même si les enfants sont en plus inscrits pour la pratique d'un instrument.

Delib20250504**OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2026 à intervenir entre la Commune de Cormelles le Royal et l'association S3A**

Dans le cadre du Projet Associatif Local (PAL), un accompagnement nouveau des associations a été mis en place afin de permettre aux dirigeants associatifs d'être informés et soutenus. Pour cela, un partenariat a été mis en place avec l'association S3A.

Il est proposé de prolonger le partenariat avec l'association S3A sur deux années, et d'acter cette collaboration via une convention.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association S3A, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- d'octroyer une subvention de 1 600 € à l'association S3A pour contribuer à la réalisation de son programme d'actions 2025-2026.

Delib20250505**OBJET : Virements de crédits – Achat de 5 vélos électriques – Budget ville 2025**

Lors de la préparation du budget primitif 2025, l'achat de 5 vélos à assistance électrique avait été mis en instance, en attente de subvention, afin de ne pas mobiliser immédiatement de crédits en section d'investissement.

La Commune a été récemment notifiée d'une subvention d'un montant de 1 500 € par le Syndicat Départemental des Énergies du Calvados (SDEC Énergie), destinée à soutenir ce projet d'écomobilité.

Cette subvention permet désormais de procéder à l'acquisition des vélos électriques, pour un montant total de 10 215,77 € TTC.

Pour ce faire, un virement de crédits est nécessaire du chapitre 23 – Immobilisations en cours, vers le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, permettant l'engagement de la dépense. Ce virement est sans impact sur l'équilibre budgétaire global, puisqu'il s'effectue au sein de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de 5 vélos à assistance électrique, pour un montant total de 10 215,77 € TTC.
- d'effectuer le virement de crédits suivant, au sein de la section d'investissement du budget principal 2025 :
 - o Chapitre 23 – Immobilisations en cours : - 10 500 €
 - o Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 10 500 €.
- de prendre acte de la notification d'une subvention d'un montant de 1 500 € accordée par le SDEC Énergie pour cette opération.
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document afférent à cette acquisition.

Delib20250506

OBJET : Attribution d'une subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est géré par le Département.

Ce fonds intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement du secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

La participation des Communes a pour base le nombre d'habitants (0,17 €/habitant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une participation d'un montant de 896,00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025.

Delib20250507

OBJET : Acquisition d'une concession et d'une case de funérarium

Le 30 mai 2013, Madame Françoise BIDOT faisait l'acquisition d'une concession et d'une case de funérarium pour 30 ans au cimetière paysager.

Par courrier reçu le 28 avril 2025, Madame BIDOT sollicite le remboursement de la concession et la rétrocession de la case de funérarium à la Commune.

Une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal ou par le Maire avant d'être attribuée à une autre personne. Lorsque la concession est rétrocédée à la Commune, cette dernière est alors libre de l'attribuer à une autre personne en lui faisant signer un nouvel acte de concession.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession et d'indemniser Madame Françoise BIDOT pour le temps restant à courir :

- pour la concession, à hauteur de 52,00 €,
- pour la cession de la cavurne, à hauteur de 195,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la rétrocession à la Commune de la concession Madame Françoise BIDOT à hauteur de 52,00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à racheter la case de funérarium de Madame Françoise BIDOT au prix de 195,00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20250508

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'installation d'un équipement géothermie pour le chauffage dans le cadre du projet de construction de l'espace polyvalent et culturel

Dans le cadre du projet de construction de l'espace polyvalent et culturel, les élus envisagent installer un équipement de géothermie pour le chauffage.

Une étude préalable au choix du type de géothermie est nécessaire. Le coût de cette étude est d'environ 30 000,00 euros HT. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), peut subventionner ce type d'étude à hauteur de 40 %.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de solliciter l'ADEME pour obtenir une subvention, la plus importante possible, sur la base d'une estimation de 30 000,00 euros HT pour mener cette étude.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'ADEME pour obtenir une subvention, la plus importante possible, sur la base d'une estimation de 30 000,00 euros HT pour mener cette étude.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20250509

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
A-PROTECT	VETEMENTS DE TRAVAIL	02/05/2025	1 242,66 €
Total A-PROTECT			1 242,66 €
LEGALLAIS	2 ASPIRATEUR EAU ET POUSSIÈRE DEWALT + PACK 2 BATTERIES POWERSTACK XR 18V 5AH AVEC CHARGEUR DEWALT 4 CLES A TRIANGLE POMPIER 14MM ATELIERS CDE N° 33125431 BON MENSUEL MAI 2025 DIVERS FOURNITURES TOUS BATIMENTS	30/04/2025	1 105,12 €
		30/04/2025	74,47 €
		28/04/2025	4 000,00 €

	DIVERS EMBOUTS PERGA ROND PRIM VALLEE CDE N° 81420727	30/04/2025	13,80 €
	DIVERS FOURNITURES ATELIERS CDE N° 33143033	06/05/2025	144,58 €
	PANNEAU FLUO CHANTIER INTERDIT CDE N° 33163695	06/05/2025	163,92 €
	PINCE GO 120 P/ECROUS SERTIR ATELIERS CDE N° 81507464	15/05/2025	260,29 €
	TRUSQUIN MENUISERIE ATELIERS CDE N° 33060839	30/04/2025	33,35 €
Total LEGALLAIS			5 795,53 €
OTIS	MAINTENANCE ASCENSEUR HDS 2025	13/05/2025	1 703,34 €
	MAINTENANCE MONTE CHARGE POMMERAIE 2025	13/05/2025	1 192,27 €
	MAINTENANCE MONTE-PLATS MAIRIE 2025	13/05/2025	1 144,27 €
Total OTIS			4 039,88 €
SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO	1 ORDINATEUR PC PORTABLE 15.6" HP 250R G9 + SOURIS + SACOCHE + MAINTENANCE MIGRATION LOGICIEL DE SAUVEGARDE POUR 3 UNITES DU 30/04/2025 AU 29/05/2025	16/05/2025	871,20 €
		16/05/2025	475,20 €
Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO			1 346,40 €
SARL ASL GIBERVILLE	ENTRETIEN DU FORD AT 701 KH	02/05/2025	449,34 €
	TRAVAUX EMBRAYAGE SUR LE FORD AT 701 KH	02/05/2025	1 397,16 €
Total SARL ASL GIBERVILLE			1 846,50 €
SARL CLOSYSTEM	FOURNITURE, TRANSPORT ET POSE CLOTURE COUR PRIMAIRE DRAKKARS	30/04/2025	11 595,22 €
Total SARL CLOSYSTEM			11 595,22 €
SAS CODICA	REPARATION CARROSSERIE 3182 YL 14 ATELIERS	30/04/2025	976,37 €
	SOUFFLET VERIN INCL ATELIERS	29/04/2025	104,52 €
Total SAS CODICA			1 080,89 €
SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN	2 600 DEPLIANTS PLAQUETTE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025	29/04/2025	920,92 €
Total SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN			920,92 €
SAS LBM	FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST 08/07/2025	14/05/2025	720,00 €
	FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST 10/06/2025	14/05/2025	720,00 €
Total SAS LBM			1 440,00 €

SDEC SYNDICAT INTERCOMMUNAL D E	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE TERRAIN 1	02/05/2025	12 737,23 €
	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE DU STADE TERRAIN 2	02/05/2025	52 061,16 €
	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE DU STADE TERRAIN 3	02/05/2025	35 450,06 €
	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE DU STADE TERRAIN 4	02/05/2025	13 174,89 €
Total SDEC SYNDICAT INTERCOMMUNAL D E			113 423,34 €

Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- délivré une concession de 30 ans,
- délivré une concession de 50 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.
